

# Fiche Procédure

## Prise en charge d'une victime

SECOURS  
D'URGENCE  
AUX PERSONNES



### Défénestré

Chef d'Agrès VSAV  
MAJ 22/03/2024

#### CHEF D'AGRES VSAV

BILAN CIRCONSTANCIEL du point de chute systématique

#### EQUIPIERS

BILAN PRIMAIRE + SECONDAIRE

**RECONNAISSANCE** jusqu'au point de saut :

#### BILAN CIRCONSTANCIEL du lieu de la défenestration \*

En fonction de la situation, elle sera réalisée avec ou sans les forces de l'ordre PAR :

- LE CHEF D'AGRES
- OU LE CHEF DE GROUPE

#### PARTICIPE AU CONDITIONNEMENT DE LA VICTIME

#### GESTE D'URGENCE

\* la reconnaissance du lieu de l'intervention devra toujours être réalisée (cf. par ex. la MGO « incendie »).

**Pour effectuer la reconnaissance, plusieurs points doivent être abordés :**

- Le lieu de l'intervention comprend **le point de chute et le point de saut**
- **La reconnaissance du point de saut devra obligatoirement être réalisée :**  
Afin d'effectuer le bilan circonstanciel qui permettra de répondre aux questions :
  - Que s'est-il passé ?
  - Les informations initiales sont-elles correctes ?
  - Existe-t-il un danger immédiat à venir ?
  - Combien y a-t-il de victimes ?
  - Les moyens sont-ils suffisants pour le moment ?
- Soit par le chef d'agrès au moyen d'un détecteur multi-gaz soit :
  - **Du VSAV seul (motif de départ erroné)**
    - Uniquement après stabilisation de la victime et avec un cheminement jusqu'au point de saut sans complexité/danger identifié(e) ;  
Si un danger/complexité/événement particulier ne permet pas au chef d'agrès de se séparer de son équipage en toute sécurité, attendre l'arrivée des renforts ;
    - Dans tous les cas requalification de la nature de l'intervention et demande de renforts pour compléter le train de départ (au minimum chef de groupe).
  - **Du FPT/MEA (train de départ complet défénestré) ou par le chef de groupe en fonction de l'organisation de l'intervention.**
- **Si les forces de l'ordre ont gelé les lieux avant la réalisation d'une reconnaissance,** après concertation et validation avec ces derniers, **une levée de doute doit être réalisée sur la présence ou non de gaz** (ouverture possible par la victime si suicide). Elle devra donc être réalisée en accord avec les FO.

Dans tous les cas, l'analyse d'un premier COS est essentielle et doit permettre la meilleure réponse opérationnelle. En effet, toutes les possibilités opérationnelles et conduites à tenir que les sapeurs-pompiers peuvent rencontrer sur le terrain ne peuvent être écrites. Il appartient donc aux chefs d'agrès de prendre la décision qui lui semble la plus appropriée.